

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté décidant l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2026, au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM) et décidant le versement de la cotisation afférente

Le Maire-Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjointe,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2026, au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM),
- Vu l'appel à cotisation afférent

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2026, au Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM) et le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 102,55 €.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 6281 - Code : ADHESI/FONART

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM)

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 03 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 JUIN 2026

ADJ2 01062026

TULLE, le 1^{er} juin 2026

Le Maire-Adjoint,



Marie-Pierre NAVES-LAUBY

Fonds d'art contemporain des
communes du Limousin

27 boulevard de la Corderie
87031 Limoges Cedex Tél
: 05 55 52 03 03

Association loi 1901
N° de SIRET 327 764 544 00034

APPEL À COTISATION FACLim 2026

///Nom de la Commune ou Communauté de communes Adhérente : VILLE DE TULLE

Adresse postale : 10, Rue Félix Videlin
CS 30125

Code postal : 190121 TULLE Cedex
Madame ou Monsieur le Maire : Monsieur Laurent MELIN

Téléphone fixe : 05 55 21 73 72 Mobile : /

Email : elus@ville-tulle.fr

/// Référent pour la Commune :

Structure : Secrétaire Général

Contact : S. CHANTALAT

Téléphone fixe : 05 55 21 73 72 Mobile : /

Email : sybille.chantalat@ville-tulle.fr

MONTANT DE LA COTISATION 2026

Merci d'indiquer le nombre d'habitants de référence selon le dernier recensement pour votre commune

Nombre d'habitants : 14017 X Coef : 0,15€/habitant = 2102,55 €

///La cotisation annuelle est payable par virement :

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1090 7002 7312 6193 2840 496		CCBPFRPPBDX		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
10907	00273	12619328404	96	BPACA FEYTIAT

Un justificatif vous sera adressé après réception du virement.

Fait à : Tulle le : 103 juin 2026

Cachet et signature

